

LE CANARD

MONTREAL, 22 MARS 1879.

AVIS IMPORTANT.

Nous donnerons un an d'abonnement *gratis* à toute personne qui nous fera parvenir six abonnements payés pour un an ou douze abonnements pour six mois. Aux agents nous donnons le *Canard* à raison de huit cents par douzaine.

AUX ANNONCEURS.

Comme office de publicité le *Canard* est le meilleur journal français pour annoncer avantageusement à cause de sa circulation qui a atteint le chiffre de 15,000. Les annonces ne passent pas inaperçues à cause de l'exiguité de notre format. Dans le *Canard* tout se lit.

M. F. X. SAUVIAT, 94, Rue du Pont, St. Roch, est notre agent-général à Québec. Il est autorisé à recevoir les argents et à donner des reçus pour abonnements, annonces, etc.

GODIN, MONDOU & CIE.,
Edit.-Propriétaires.

Affaire Letellier.

Lors que le "Canard" allait sous presse la semaine dernière, il n'a pu donner à ses lecteurs le compte-rendu de la séance mémorable de la Chambre des Communes où le vote a été donné sur la motion de M. Mousseau. La majorité des députés a censuré le coup d'état du 2 Mars.

Le "Canard" considère la résolution adoptée par la Chambre comme un coup d'épée dans l'eau. Luc est un gaillard sollement trempé. Nous le connaissons de vieille date, et il ne s'occupera pas plus de la censure des Communes que de sa première chemise.

Quelle est en somme cette fameuse affaire Letellier? Une simple partie d'"All fours." La partie a duré longtemps.

Luc nous apprend que la partie se fait en rubber, deux dans trois. Aujourd'hui les joueurs sont cheval à cheval. Mousseau a viré le Jack avec la basse dans la main.

Luc a la hante et assez d'atout pour avoir la partie.

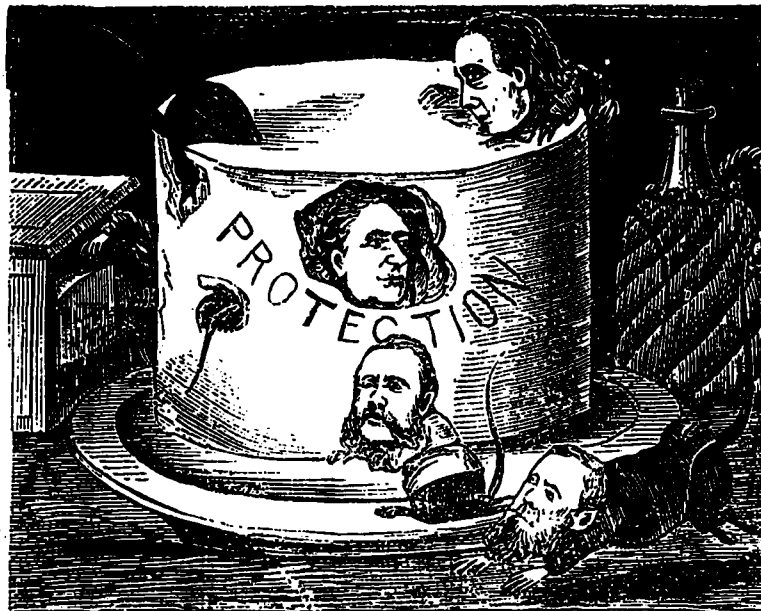
Delorme a toutes les brisques dans la main, et c'est lui qui décidera la partie en faveur de Luc. Laissons faire la "game," c'est à Delorme à brasser. On va rire une butte.

RÉPONSES A NOS CORRESPONDANTS.

B... Z.—Nous regrettons de ne pouvoir publier votre charmante pièce de vers intitulée: "Les Deux Mères," nos colonnes n'étant pas assez larges pour contenir un dialogue en alexandrins.

UN LECTEUR.—Nous jetons au panier votre article intitulé "Le Ministère des Mentours." Il y a trop de personnalités.

CŒUR TENDRE.—Votre correspondance sera peut-être publiée au prochain numéro.



LA PROTECTION.

Ces bons conservateurs! Les voilà enfin dans leur fromage!
JOHNNY (au centre).—Mé qu'on est ti donc bon!!!!
LANGUEVIN.—Je vas-t'y me faire aller une fois là-dodans?
MASSON.—Moi, je suis malade, je crains une indigestion.
MACKENZIE (tournant autour du plat).—J'aime pas ce fromage. Il est trop raffiné. Moé, j'aime pas les fromages qui pudent.

L'autre d'espace, nous remettons au prochain numéro la continuation des "Contes de ma Grand'Mère."

PARLEMENT FÉDÉRAL.

CHAMBRE DES COMMUNES.

(Dépêches spéciales au CANARD)

DEBATS SUR LE TIRIF.

(Rapport complet.)

L'Orateur prend son siège à trois heures.

Après les affaires de routine, SIR JOHN A. MACDONALD.—M. l'Orateur, je propose que l'on passe au premier ordre du jour, les résolutions de M. Tilley, mon ministre de finance. J'espère que la Chambre écouterait avec "dévoration" les différents changements que nous apportons au "tirif."

L'Hon. M. TILLEY.—En me levant pour proposer le tirif, je veux que cette Chambre comprenne bien mon intention. Je viens aujourd'hui offrir au peuple bien plus de beurre que de pain. Je vous offre cette fameuse protection qui est attendue depuis si longtemps. Elle est faite en "croque-signole." Vous allez voir ça! D'abord, l'intention du gouvernement est de réduire les droits sur la "menasse." Ce changement dans le "tirif" apportera la joie dans tous les ménages où l'on mange des crêpes de sarrasin; le commerce des bâtons de "tire" sera par conséquent florissant. Les amateurs pourront à l'avenir l'acheter à raison de deux bouts pour un sou. Afin de ne pas nous montrer hostile à la famille du "Canard," l'organe du gouvernement, nous ne mettrons aucun im-

pôt sur le "sirop de canes."

Domme ayant fait des dépenses considérables pour assurer son élection au Conseil de Ville de Montréal, nous avons cru qu'il était opportun de réduire les droits sur le sucre. A l'avenir, pendant qu'il fera ses conférences, son sucrier restera sur la table sans qu'il éprouve des pertes alarmantes dans ses finances.

Nous avons ajouté un droit de 30 pour cent, ça te va au rum, sur le champagne, afin de protéger les fabricants de "citre," tels que MM. Christin, Blackwood, Kenneth Campbell et autres dans la Puissance. Ce nouvel impôt fera prospérer dans le pays le commerce de la petite bière, qui est une de nos principales industries nationales. Le droit sur le brandy est porté à \$1.45 par gallon, ce qui encouragera dans le pays les droguistes à fabriquer des poisons du "rot gut" et du "Forty Rod" à bon marché.

Pour abolir l'intempérance dans la basse classe, l'administration a jugé à propos d'imposer un droit additionnel de 10 pour cent sur chaque gallon de whisky blanc. Cette nouvelle taxe popularisera certainement le ministère parmi les membres de société de tempérance qui n'ont pas droit de vote. Sur les cuirs bruts, nous mettrons un impôt de 10 cents "ad valorem." Aucun droit ne sera imposé sur les cuirs et les velours dans les discours des échovins du Conseil de ville de Montréal.

Il y aura une taxe de 12 cents par 100 livres sur le sel, attendu qu'il n'est pas nécessaire d'en mettre dans les discours des députés de la Chambre des Communes.

Nous ne changerons pas la taxe sur le café, dont le prix est déjà trop élevé, et cette denrée continuera ses relations criminelles avec la chicorée et les pois brûlés. Le gouvernement, dans sa sa-

gesse, n'a pas voulu frapper d'un impôt l'importation de la graine de maïs.

Il y aura sur le beurre importé un droit de 4 cents par livre. Les cheveux trouvés dans le beurre entreront en franchise. Cette mesure fera plaisir à M. Landry.

Les pommes des Etats-Unis seront taxées à raison de 40 cents par quart au lieu de 10 cents, ce qui permettra aux habitants du comté des Deux-Montagnes de secouer leurs pommiers avec plus de bénéfice.

Maintenant, M. l'Orateur, je crois avoir assez dit pour prouver à la Puissance qu'elle va devenir un véritable pays de Cocagne avec la protection que nous lui offrons. Cette protection fera le bonheur de la classe ouvrière et sera la prospérité de notre commerce et de nos industries. A la fin de la session, les alouettes nous tomberont toutes rôties dans la bouche.

M. BOURASSA.—Je demanderai à l'honorable ministre des finances s'il a l'intention de protéger les pataches contre les bibites du Colorado.

L'Hon. M. TILLEY.—Quand à tout ce qui regarde l'agriculture, la protection a fait patache.

M. BOURASSA.—Depuis dix ans, je propose à toutes les sessions un bill sur l'usure et j'ai fait poche à chaque coup. J'aimerais à savoir de l'honorable ministre des finances si les cultivateurs vont être protégés contre les "shavers."

L'Hon. M. TILLEY.—Non, car la majorité de la Chambre est en faveur des usuriers qui escomptent leurs billets à l'époque des élections.

Sur motion de l'Hon. M. LAURIER, MM. Caron et Bergeron sont censurés pour avoir négligé de faire parvenir au "Canard" les documents parlementaires, comme ils l'avaient promis avant leur départ de Montréal pour Ottawa.

Le débat sur le tirif et la séance sont ajournés.



CORRESPONDANCE.

Monsieur,

L'homme est si compatissant par lui-même, sauf la protection qui nous vient, qu'il ne peut voir souffrir à la vieille fille seule ce qu'on appelle les désagréments du célibat, il lui faut nécessairement un quelqu'un, ou plutôt un compagnon, qui, par ses goûts et qualités, peut partager avec elle la haine des jennes, en étant ce qu'on appelle vieux garçon, dont voici les douleurs:

LES SEPT DOULEURS D'UN VIEUX GARÇON.

1ère douleur—Avoir tellement grandi pour que la tête lui passe à travers les cheveux, et avoir la douleur de porter une perruque.